



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 février 2023 -

Délibération n°3.4.09/02/2023

relative à la demande d'accréditation du parcours « Intégration  
d'applications et management du système » du BUT Informatique,  
IUT Annecy

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Demande d'accréditation du parcours « Intégration d'applications et management du système » du BUT Informatique, IUT Annecy**

Document fourni en annexe.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 32  
Quorum : 16  
Membres présents : 17  
Membres représentés : 5  
Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 22

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande d'accréditation du parcours « Intégration d'applications et management du système » du BUT Informatique proposée par l'IUT Annecy, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 6 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 08 MARS 2023
	Transmise au recteur le : 08 MARS 2023

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 février 2023 -

Point n°3.4 de l'ordre du jour

## 3. Année universitaire 2022-2023

### **3.4 Demande d'accréditation du parcours « Intégration d'applications et management du système » du BUT Informatique - proposé par l'IUT Annecy**

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire de solliciter la régularisation de l'offre de formation de l'USMB, suite à un réajustement de parcours BUT Informatique.

Notre établissement est accrédité pour délivrer le BUT Informatique.

L'équipe pédagogique a souhaité ouvrir à la rentrée 2022 le parcours « Intégration d'applications et management du système ».

Ce parcours ne figurant pas dans la liste de nos parcours accrédités est proposé en formation initiale (actuellement 17 étudiants inscrits).

Une demande de régularisation de notre offre de formation doit donc être adressée à la DGSIP afin de modifier l'arrêté d'accréditation de l'USMB intégrant le parcours « Intégration d'applications et management du système » du BUT Informatique.

**► Il est proposé à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'approuver la demande d'accréditation du parcours « Intégration d'applications et management du système » du BUT Informatique de l'IUT d'Annecy.**